

BEN BAYER Habib¹ ET MENNAD Naïma²
Faculté des sciences économiques et de gestion.
Université d'Oran (Algérie)

**Démantèlement tarifaire et intégration de l'économie algérienne
aux échanges à travers l'accord d'association avec
l'Union européenne et l'adhésion à l'Organisation
Mondiale du Commerce**

Résumé

La volonté d'intégrer le commerce international à travers l'accord d'association avec l'Union européenne et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce constate avec les politiques initialement menées par l'Algérie. Des conditions objectives l'ont amenée à de tels choix de sorte à s'affranchir de certaines pratiques commerciales pour espérer tirer davantage profit de cette ouverture économique.

Mots clés. Ouverture économique, démantèlement, intégration, gains d'échanges, avantage comparatif, efficacité économique, protectionnisme, introversion, distorsion.

Introduction

L'Organisation Mondiale du Commerce (l'OMC) et les regroupements régionaux favorisent la plus grande ouverture des pays sur les échanges en agissant particulièrement sur la faiblesse des coûts transactionnels pour amener un accroissement du commerce international. Cette ouverture demeure un facteur déterminant pour constituer un cadre approprié au développement des facteurs de la croissance (Fontaigne et Guérin 1997).

Avec une intensification des échanges par la libéralisation et la mondialisation, la richesse se renforcera, notamment par l'augmentation ; du volume de production, des revenus, et de l'emploi ; dont l'avantage se répartira sur l'ensemble des pays avec une redistribution équitable du revenu (Edward 1997 ; Davis 1996).

La théorie libérale en matière de gains statiques à partir d'un commerce libre est claire. Elle prétend l'existence d'un aspect substantiel des exportations et de la politique commerciale sur la performance économique. Elle se retrouve renforcée par les implications de la théorie de la croissance endogène à la nouvelle économie internationale pour justifier le différentiel de croissance en les Pays en développement. En ce sens que les pays qui connaissent moins de distorsions aux échanges évoluent très vite que ceux qui ont failli le faire.

1- BEN BAYER Habib est maître de conférences à l'université d'Oran.

2- MENNAD Naïma est maître assistant à la même université.

Avec cent quarante six (146) pays membres de l'OMC, et la multiplication des accords d'intégration régionale (98 accords en 1995); les lois universelles s'imposent. Le démantèlement est tarifaire est une forme de soumission à l'intégration régionale

Une politique introvertie a démontré ses limites. De nombreuses études sur la protection effective dans les pays en développement aussi bien que les pays industrialisés ont été réalisées, quoique qu'elles diffèrent sur la méthodologie, cependant les estimations dans les travaux présentés fournissent toute une panoplie de défaillances qu'elles impliquaient distorsion de prix, perte de croissance etc. En Algérie un important gap de compétitivité a été enregistré sur les entreprises même par rapport aux pays similaires, qui a influé négativement sur le niveau de croissance (le PIB a faiblement évolué ces deux décennies).

Actuellement, un nombre croissant de PVD se rallie au principe d'économie de marché et à une stratégie de développement extravertie. Ces pays ont pris conscience de l'importance du commerce international, pour tirer profit de la mondialisation en accédant aux marchés extérieurs et en bénéficiant de transferts de nouvelles technologies; tout en s'ouvrant davantage à la concurrence. Cette conception se préoccupe surtout des perspectives d'exportation et du maintien des prix à un niveau qui permet d'affronter la concurrence internationale et de disposer d'un bien à meilleur compte à l'étranger.

L'Algérie, à l'instar des pays en développement, désire réaliser des performances de croissance et tirer profit de cette mondialisation en admettant l'irréversibilité de l'insertion au circuit mondial; conformément à une logique de réformes économiques générale reconnaissant la primauté des marchés. L'ensemble des acteurs est concerné par cette réforme. Il existe une « allégeance » à l'idéologie de liberté commerciale qui ôte toute appréhension de retournement. L'introduction progressive des réformes s'est faite sous la conjonction des donateurs externes ainsi que de l'environnement et l'idéologie nouvelle. Cependant les désillusions avec les politiques passées assimilées à la décision politique imparfaite ont amené l'Algérie à entreprendre des démarches significatives pour libéraliser son régime commercial. Elle espère qu'avec plus d'ouverture réaliser de meilleures performances.

I/ Les injonctions externes de la nouvelle orientation libérale

- Le courant de la mondialisation, et la dynamique d'ensemble, reflétant les mutations profondes, rapides et complexes de la nouvelle situation économique, affectant les modes de production, de distribution et d'organisation de toutes les industries ont rendu l'insertion à l'économie mondiale inéluctable et incontournable.
- Entre le risque de s'isoler davantage et les conditionnalités des institutions économiques internationales, l'Algérie s'est retrouvée dans l'obligation d'instaurer de nouvelles modalités de fonctionnement..
- L'OMC et son caractère universel qui englobe presque tous les pays du globe (146 adhérents), et où ceux qui n'y adhèrent pas sont exclus des avantages que procure le système commercial multilatéral aux pays signataires (stabilisation de l'économie mondiale et donc les relations avec les partenaires)

- La nécessité du développement des relations avec l'extérieur, non seulement pour promouvoir les besoins et les services sur le plan local, mais aussi pour acquérir une place importante chez les partenaires économiques.
- La participation des pays voisins à ce mouvement et le décalage ou le retard enregistré en Algérie (par rapport au pays de l'UMA).
- De nombreuses études ont démontré l'irrationalité du protectionnisme, notamment pour un petit pays où le droit de douane se répercute par des pertes de bien-être évidentes.
- Le risque de représailles et de réciprocité dans les pratiques restrictives.
- L'impossibilité de l'instauration d'une libéralisation unilatérale.
- La multiplication des regroupements régionaux et l'importance de la conciliation des intérêts économiques en modulant les intensités des protections et l'intégration régionale.
- Le rôle de la concurrence à stimuler la compétitivité et le dynamisme.
- Les splendides résultats réalisés par les pays asiatiques (Hong Kong, Singapour, Corée du Sud) en libéralisant leurs commerces.

II/ Les injonctions internes

L'échec de la politique d'introversion et les défaillances et distorsions qui ont affecté le système économique algérien, ont fait de la libéralisation du commerce une alternative incontestable. En effet, l'étatisation de l'économie par la centralisation de la décision d'import/export et la planification quantitative des flux, le monopole étatique sur le commerce extérieur avec la détention de devises et ce dirigisme ont généré en Algérie d'importantes distorsions : défaillances et vulnérabilité du système économique (déficits publics, taux de change surévalué, processus inflationniste ..ect).

Les difficultés de la mise en œuvre de politiques appropriées et les incertitudes qui affectent l'utilisation des politiques commerciales ont dicté la nécessité d'une rupture avec les pratiques antérieures (protectionnisme).

La rigidité et la stabilité de la structure du commerce extérieur de l'Algérie : piètres performances à l'exportation, gap de compétitivité des entreprises algériennes, absence de culture concurrentielle ; sont autant de facteurs incitatifs au changement et à la libéralisation commerciale.

Le recours aux institutions internationales pour l'octroi de ressources et le rééchelonnement de la dette, a rendu l'assimilation de la réforme et l'insertion aux échanges internationaux impératifs.

L'économie parallèle, les fraudes et les inondations du marché domestique par des produits finis au détriment d'inputs suite à la réglementation tarifaire restrictive durant les décennies protectionniste.

Dépendance fiscale, plaintes des consommateurs pénalisés par les pratiques protectionnistes.

Les distorsions dans la structure des prix relatifs

L'élévation des coûts, l'inefficacité du système productif et la contradiction du processus d'allocation de ressources avec le principe de l'avantage comparatif qui structure l'intégration à l'économie mondiale.

Supériorité des lobbying et de l'économie de rente à celle de la productivité et de la compétitivité.

III/ Les avantages attendus de la nouvelle orientation et l'insertion à l'économie mondiale

La multilatéralisation des échanges s'est imposée à de nombreux pays comme une contrainte, et non comme un choix délibéré. Cependant, la réussite de cette vocation dépend de l'utilisation des outils appropriés de la politique commerciale et tout ce qui s'ensuit comme mesures d'accompagnement.

Les objectifs d'un ancrage aux échanges internationaux sont :

- l'accroissement du revenu national, par une réorientation des ressources vers les activités de production contribuant à cette richesse, suite à un abaissement des droits de douane et à la modification des prix relatifs.
- la diversification de la production et la promotion des exploitations et donc la stimulation de la diversification de l'économie.
- la diminution de la sensibilité de l'économie aux exportations des hydrocarbures.
- la stabilisation du régime du commerce extérieur suite à une consolidation des relations entre les partenaires économiques et financiers traditionnels.
- possibilité d'attirer des flux importants d'investissement direct étranger et d'accroître les opportunités commerciales.

L'Algérie compte aussi hisser le niveau de ses institutions économiques aux normes de compétitivité occidentales, mais aussi bénéficier d'une intégration assistée par des flux financiers sous forme de crédits permettant le financement d'investissements publics. Elle espère poursuivre les objectifs de sa politique de développement dans un environnement commercial plus sûr et plus prévisible. Elle a introduit de nouvelles institutions et régulations pour rompre avec les pratiques distorsionnaires. Ces dernières comptent fournir une assistance technique et financière basée sur de nouvelles considérations (transparences, équité etc.) dans l'application des règles administratives, et l'élimination des privilèges dont des groupes spécifiques tirent profits.

Elle compte renforcer la sécurité de ses relations commerciales, grâce à la transparence des politiques et des pratiques commerciales des partenaires que garantissent les accords de l'OMC. En adhérant à l'OMC, l'Algérie désire défendre ses droits et ces intérêts commerciaux ; en participant au mécanisme règlement des différends. L'importance de ces déterminants (fiabilité des institutions, préservations des droits de propriétés industrielles et intellectuelles) repris par les économistes pour expliquer l'histoire du développement trouve toute leur logique dans leur mise place dans le cadre de l'insertion aux échanges, de telle sorte à replacer le rôle des institutions dans la détermination de la rapidité du développement.

IV/ Les incidences de l'instauration d'une zone de libre échange et de l'adhésion à l'OMC :

L'intégration à l'économie mondiale, implique de multiples adaptations de

nature à faciliter les échanges en terme de restructuration économique et financière indispensables à travers cette mutation libérale.

Il est évident que le démantèlement tarifaire à travers la double perspective (VS, OMC), aura des répercussions positives et négatives sur l'économie algérienne. Parmi les implications à court terme ; le coût budgétaire, dû à un manque à gagner en matière de recettes fiscales qui relève à son tour à la baisse des recettes douanières. Même si certains aménagements ont été apportés ces années passées, pour maintenir les mêmes flux financiers tirés des échanges ; il n'en demeure pas moins qu'à l'avenir même si les niveaux des taux d'imposition vont connaître une diminution, ces flux évolueront avec l'accroissement du volume des échanges.

A court terme, le démantèlement tarifaire se traduira par l'accès de produits et services étrangers, au marché algérien. Ceci causera une dégradation des conditions d'échanges, (BP) si cette libéralisation entraînera un surcroît d'importation de marchandises et des produits de consommation, au détriment des exploitations.

Le démantèlement tarifaire constituera dans ce sens une vraie menace aux secteurs économiques fragiles, et causera des pertes d'emploi suite à la disparition d'entreprises habituées à la protection.

Les mesures de libéralisation entraînent une hostilité et la résistance des opérations économiques concernées par la déprotection. La dimension de la protection sociale étant incluse dans le système des prix, cette libéralisation a introduit de nouveaux mécanismes de transferts pour cibler les personnes concernées par des aides directes, pour parvenir à un allègement des niveaux de subventions. Cette possibilité de parvenir à la véracité des prix va amener la détermination d'un niveau de prix comparable avec les marchés externes pour imposer aux autorités monétaires algériennes une orthodoxie monétaire. En effet, on assiste à un raffermissement des déficits budgétaires, une stabilisation des niveaux d'inflation comparable à ceux des pays industrialisés.

D'autre part, cette libéralisation :

- soutient et modifie les comportements de la puissance publique à l'égard des activités économiques avec la confirmation du passage d'une économie administrée avec toutes ses différences à une économie de marché.
- implique la désadministration, ou la nécessité de moderniser l'administration avec de nouvelles structures, de personnels, et de méthodes modernes (capables de faire face à la nouvelle donnée d'échange libéralisé, avec des 3DE, et l'appropriation d'une partie non négligeable des structures économiques par l'échange dans l'industrie et dans le secteur des services notamment les services financiers.

La libéralisation du commerce extérieur nécessite la concrétisation de transformation sur le plan des normes juridiques : la détermination de règles conformes à la logique du marché (concurrence, lutte contre les monopoles, transparence...etc.). Cette démarche implique aussi une mise à niveau préalable de l'appareil productif et son optimisation, d'où le processus de mise à niveau des Algériens entamé. Cet axe de la politique industrielle contribuera au développement de la normalisation et de la qualité des produits. L'apport financier externe (3 MDS de £ entre 1996 et 2003) dans ce cadre a permis à de nombreuses entreprises

publiques et privés de bénéficier non seulement de conseils pratiques managériales mais aussi de bénéficier d'une assistance technique pour le nivellement de leurs activités productrices.

Le démantèlement tarifaire a accéléré la réforme du système douanier, de sorte à permettre une mise à niveau fiscale (Taux tendance à devenir universels. Enfin mise à part la révision d'une bonne partie de l'arsenal national des textes législatifs et réglementaires pour une meilleure adaptation. Cette mutation favorisera à la création d'un système de compétitivité et de concurrence entre produits mais aussi entre pays dans une logique d'adaptation aux exigences du consommateur. En effet, il importe de noter que la simplification des règles et méthodes de comptabiliser a permis un accroissement du volume des échanges de 2.6% entre 1998 et 2002.

Conclusion

Contesté sur le plan théorique et fragilisé par ses mauvaises performances, l'interventionnisme sous des différents aspects (distorsion aux échanges, protection effective etc.) se trouve fragilisé. Il est évident que les pays en développement ont pris conscience de l'intérêt que peut procurer l'ouverture aux échanges externes. La démarche initiée par l'Algérie pour ne pas rester en marge de ce mouvement, qui s'opère (même dans les économies anciennement planifiées) contraste avec l'échec patent des politiques autocentrées.

Elle a adopté des politiques de libéralisation commerciale et développé le potentiel d'entreprises orienté vers le marché. Les alternatives possibles qui ont été utilisées ont concerné entre autres l'unification des taux tarifaires, l'abandon des certaines pratiques commerciales (abandon des quotas, AGI et) et libéralisation du commerce (abandon du monopole. Elle est parvenue à ratifier nombre de conventions avec les institutions commerciales internationales (dans le cadre de l'intégration et l'association) pour affirmer une légalité internationale lui garantissant sa reconnaissance au respect des règles régissant les commerce mondial. Elle espère de ce fait bénéficier des profits que lui procure sa position géographique du fait de la faiblesse des coûts de transaction (présence d'un important marché unique : l'Union européenne, un passage obligé pour l'Afrique etc), ses dotations factorielles (naturelles et humaine) pour se positionner sur les marchés externes et améliorer les flux d'échanges.

Bibliographie

Animat Eduardo, (2002), Surmonter les défis de la mondialisation, *finance et Développement mars*.

Ben bayer, H (2001) Orientation commerciale et croissance économique, *CENEAP N°20*.

Ben bayer, H (2001), la conception évolutive du rôle économie de l'Etat, *IDARA*, juin.

Bhagwati, J, (2001), contre le protectionnisme des pas riches, *Finance et Développement septembre*.

Bozidi, M. N, (1998) 5 essai sur l'ouverture de l'économie algérienne, *Edition ENAG Alger*.

Bulletin d FMI 11/112002 ; 07/09/98.

Chaïb, B, (1996), Impacte de l'OMC sur les économies de PED avec référence à l'Algérie.

Clark, D. P, (1997), Do outward-oriented developing industrialise faster, *International Economic Journal*, N°11, N°13. 5693.

Edward, S (1997), Trade policy, growth and income distribution, *American economic review*, Vol. 82, N°2.

Edward, S (1993), Openness and trade policy and growth in developing countries, Fontagné L, et Guerin J. L, (1997), L'ouverture cataliser de l'économie, *Reve d'Economie International*.

Guillochon, B, (2001), le Protectionnisme, le Découverte, Paris.

Hibou, B ; Luis, M (1998) le partenariat euro-maghrébin : un mariage en blanc, *Les Etudes du CERI*.

Jacquemin, S; Sapir, A, (1988), European integration or World integration, *European Economic Review*.

Krugman, P, (1999), la mondialisation n'est pas coupable, Edition la Casbah.

Nicolas F, (2001), Les PVD face à la mondialisation, Ramsès 2001.

North, D. C, (1991) Institutions, *Journal of Economic Perspective*, Vol5, N°1.

Özkaya M, Askari H, (1999), Management of newly privatised Companies : Its importance and How little we Know, *World Development* N°6.

Ramamurti R, (1999), Why haven't developing countries privatised deeper and faster, *World Development*, Vol2, N°1.

Randell et Markussan (1991), Explaining the volume North-South trade, *Economic Journal*, September.

Revue conjuncture (1993), Numéro spécial ; Vers un accord d'association : Algérie-France.

Rodrick D (2000), « Trade Policy Reform as institutional reform » Havard University août.

Sholberg, P (1993), L'impossible fermeture des Frontières, *Alternatives Economiques*, n°10

Summary R et Summary L, (1994), The overseas private investment corporation and development countries; *Economic Development and cultural change* Vol 42, n°4.

Taylor, A.M. (1998), On the cost of inward-looking development: Price distorsion, growth and divergence in Latin-America, *Jornal of Economic History*, Vol 58.

Vernon D.C. (1998), The new implication of the endogenous growth of the economic development, *Economics studies*, December.